

Restrictions salariales du secteur public—Loi

M. Ian Sinclair, président du CP, qui est chargé du plafonnement des hausses salariales à 6 et 5 p. 100 au sein du secteur privé, l'impose maintenant à ses employés à la grande satisfaction du gouvernement. Les travailleurs en question sont maintenant assujettis au plafonnement obligatoire de 6 et de 5 p. 100 avec la bénédiction du gouvernement. Le gouvernement libéral a récompensé royalement M. Sinclair. Celui-ci a maintenant pris la tête de tous ceux qui prêchent la bonne parole de la modération. Il réussit à attirer l'attention des journalistes lorsqu'il tente d'expliquer pourquoi tous les Canadiens devraient accepter ce plafonnement de bonne grâce. Sitôt que M. Sinclair eut adhéré au programme, le gouvernement s'est empressé d'appliquer aux employés du CP les dispositions obligatoires du bill. Ce bill a pour titre «Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada». Le gouvernement y a maintenant inclus le secteur privé et M. Sinclair en profite.

● (1240)

Vu que cette personne s'est entretenue avec le premier ministre (M. Trudeau), le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et certains membres du cabinet pour les convaincre que ce programme, qui est nécessaire à ses yeux et pour son portefeuille, sera d'une grande utilité publique en rapport avec la règle des 6 et 5 p. 100, nous pensons qu'elle aurait dû être invitée à venir expliquer au comité pourquoi le programme des 6 et 5 p. 100 est viable, de même que pourquoi et comment les sociétés du secteur privé y participeraient. Mais, encore là, la majorité libérale a rejeté la motion du Nouveau parti démocratique demandant que M. Sinclair compare devant le comité.

La société Bell Canada a fait savoir qu'elle n'allait pas restreindre ses hausses de tarif à 6 et 5 p. 100, même si elle a déjà mis un frein aux revendications salariales de ses cadres moyens. Si la société Bell Canada est prête à restreindre les augmentations de salaire de ses employés, mais non seulement refuse de limiter ses hausses de tarif, mais encore demande d'augmenter ses tarifs téléphoniques de 25 p. 100 dans les provinces où elle est installée, son président, M. de Grandpré, qui gagne \$650,000 par année, devrait comparaître devant le comité pour y expliquer pourquoi il a dit, comme on l'a rapporté, être en faveur des restrictions salariales obligatoires dans le secteur public, et cela après s'être entretenu avec le premier ministre. Il ne veut pas de limitation des tarifs pour sa société, mais il veut pouvoir réduire les traitements de ses employés, sans pour autant diminuer son propre traitement de \$650,000 par année. Encore une fois, la majorité libérale des membres du comité n'a pas accepté de faire comparaître ces témoins. Je n'épuiserai pas la liste. J'ai dit tout à l'heure que j'avais proposé des motions concernant dix organismes différents, dont la Commission de la Fonction publique, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, qui a eu, bien sûr, le mérite de suggérer ce programme au gouvernement, l'Union des facteurs du Canada, le Syndicat des postiers du Canada et le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux. Nous avons demandé que tous ces organismes, tant du monde des affaires que du monde du travail, soient invités à comparaître pour expliquer leurs positions.

Il est intéressant de noter que le gouvernement, qui a soutenu que le programme établirait les lignes directrices pour cette croisade et qui a imposé le plafonnement des hausses

salariales dans le secteur public en souhaitant que le secteur privé emboîte le pas et que les syndicats l'acceptent, n'a même pas voulu permettre au représentant du Syndicat canadien des fonctionnaires provinciaux de venir discuter du bill. S'il s'agit vraiment d'autre chose que d'un simple programme de relations publiques, selon le gouvernement, et du fer de lance de la croisade, selon le président du Conseil du Trésor, et s'il doit montrer la voie à suivre dans les autres secteurs du Canada, on aurait alors dû nous permettre d'entendre les représentants des groupes qui sont censés se joindre à la croisade sinon avec enthousiasme, du moins avec un esprit de coopération.

Nous ne voterons pas en faveur du projet de loi. Nous avons recommandé qu'un certain nombre d'articles en soient supprimés. Nous avons également proposé des amendements, dont je parlerai tout à l'heure. Même si nous nous opposons au projet de loi et si nous allons voter en conséquence, nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant que députés, d'essayer de faire supprimer quelques-unes des dispositions très sévères qu'il renferme. Si notre entreprise se révèle infructueuse, nous avons la responsabilité d'essayer de modifier la loi, afin que les augmentations des pensions soient négociables.

Comme je le disais plus tôt, si les augmentations des pensions ne sont pas négociables aujourd'hui, ou encore si les augmentations de traitement sont limitées à 6 et 5 p. 100, toute personne qui prend sa retraite à la fin des deux années sera pénalisée non seulement pour ces deux ans, mais pour le reste de sa vie. L'inflation risque de s'accroître de 10, 11 ou 12 p. 100 dans les quinze à vingt prochaines années. Cette perspective ne nous plaît guère et nous souhaitons assurément qu'elle ne se concrétise pas, mais ce pourrait fort bien être le cas. Si les augmentations salariales ne dépassent pas les 6 et 5 p. 100 par suite des dispositions de ce bill et des décisions du gouvernement, et si les travailleurs n'ont pas la possibilité de négocier des régimes de pension plus avantageux—et l'on sait qu'à l'heure actuelle ces régimes comprennent bien des lacunes et des faiblesses—alors ces travailleurs seront pénalisés pour bien plus que deux ans. S'ils se joignent au mouvement lancé par le gouvernement pendant les deux années prochaines, ils devront faire un sacrifice pour le restant de leur vie, car ils ne parviendront jamais à se rattraper, étant donné la manière dont le bill est conçu. Notre caucus a proposé des amendements qui permettraient de négocier le montant des retraites et d'en calculer le montant pour ceux qui sont à la veille de prendre leur retraite comme si leurs salaires avaient augmenté autant que le coût de la vie et non pas seulement de 6 p. 100, car nous savons bien que le coût de la vie montera de plus de 6 p. 100.

Nous avons aussi proposé des amendements concernant le congé de maternité. Cette question ne devrait pas entrer dans le programme de 6 et 5 p. 100 car ce congé devrait être traité comme un droit humain fondamental qui permettrait aux travailleuses et à leurs enfants d'atteindre l'égalité, et pour inspirer plus d'espoir au monde ouvrier.

Nous traiterons de nouveau de chacun des amendements dont nous sommes saisis, mais au fond ce bill m'inquiète, car le gouvernement a déclaré que son projet de loi était essentiellement un programme de relations publiques. Nous craignons que le gouvernement, en dépit de ce qu'il a annoncé hier, ne refuse de permettre les négociations collectives. En effet,